Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 073-247300528-20250923-2025_09_23_08-DE

Val Guiers
Communauté de communes SAVOIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2025_09_23_08

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 36 **Quorum : 19**
Présents : 21
Ayant donné un Pouvoir : 06
Absents : 09
Ne prenant pas part au vote : 0
Votants : 27
Résultat du vote :
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

Secrétaire de séance :
Georges CAGNIN

Date de la convocation :
17/09/2025

21 présent(e)s : ***Avressieux :*** M. REGALLET Paul. ***Belmont-Tramonet :*** M. VERGUET Nicolas. ***Champagneux :*** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. ***Domessin :*** Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. ***La Bridoire :*** Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. ***Pont de Beauvoisin :*** Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LOMBARD Daniel. ***Rochefort :*** M. ARGOUD Yves. ***Saint-Béron :*** M. PERROT Alain. ***Saint Genix-les-Villages :*** Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. ***Sainte Marie d'Alvey : / . Verel-de-Montbel :*** M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER à M. PERROT Alain, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

09 absent(e)s : M. BILLON Pierre, Mme BOURBON Marie-Christine, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. LECOCQ Pascal, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. REVEL Daniel, M. WALLE Olivier.

OBJET : AVIS SUR LA VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE DE ST GENIX LES VILLAGES EN ZAE DU CONTIN

Vu la délibération du conseil communautaire du 24/05/2016 approuvant le périmètre des zones d'activités économiques sur lequel s'appliquera la compétence communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16/05/2017 approuvant les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE. Ces modalités précisent notamment qu'à l'intérieur des ZAE la vente directe d'une parcelle communale à une entreprise doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction *maximum* prévu ;

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat et l'avis actualisé en date du 18 octobre 2024 estimant à 30,00€/m² les parcelles en zone Uez et à 0,30€/m² les parcelles en zone N ;

Vu la délibération de la commune de S^{t} Genix-les-Villages du 07 juillet 2022 complété par la délibération du 24 octobre 2024 relative au nouveau périmètre du projet, autorisant la cession ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 073-247300528-20250923-2025_09_23_08-DE

Considérant que le projet de M. Mayeul DUCROT consiste à construire un bâtiment d'activités et de bureaux pour son entreprise CARBON ID, spécialisée dans la fabrication de pièces en carbone,
Considérant que cette construction sera érigée, pour partie sur les parcelles A 1888, A 1 742 et A 2239 pour une surface d'environ 2 412 m² ;
Considérant que le terrain appartient à la Commune de S[t] Genix-les-Villages et qu'il est situé dans le périmètre de la ZAE du Contin sur lequel s'applique la compétence communautaire, sa vente doit faire l'objet d'une délibération préalable de la CC Val Guiers définissant notamment le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévu.

Vu la proposition de la commune de S[t] Genix-les-Villages qui s'engage à vendre à M. Mayeul DUCROT, une surface de terrain de 1 146 m² en zone Uez et une surface complémentaire de 1 266 m² en zone N au prix total de 34 790,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du 16/09/2025 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 27 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **APPROUVE** les conditions de la vente du terrain de 2 412 m², dans le cadre du projet de développement de la société CARBON ID, tel que représenté sur le plan en annexe, par la commune de S[t] Genix-les-Villages à M. Mayeul DUCROT, ou toute société immobilière représentée par M. MAYEUL DUCROT ;
- **AUTORISE** la commune de S[t] Genix-les-Villages à poursuivre la vente de cette parcelle ;
- **MANDATE** le Président pour signer tout document nécessaire à cette vente dans les conditions définies ci-avant.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 14/10/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN